



Baisse des impôts municipaux p.11



Cellule Emploi p. 13



Création d'un Numéro Vert p.16



DOSSIER SPÉCIAL

SÉCURITÉ : LA PRIORITÉ

Retour en images

Fête du Jeu - mai 2014



Fête de la Musique - juin 2014



Fête du Rhône - juillet 2014



70^e anniversaire de la Libération de la Ville - août 2014



Forum des associations - septembre 2014



Le Maire entourée de Liliane Coindet (fille de Roger Maisonnny et petite-fille de Paul Maisonnny) et de Bernard Fraisse (fils de Germain Fraisse, résistant déporté qui appartenait au groupe Roger Maisonnny)



Éditorial du Maire

Chère Madame, cher Monsieur,

Une nouvelle municipalité... Un nouveau magazine d'information municipale, le BLV Mag... Dépourvu de publicité, il met en exergue les nouveaux projets de votre Ville. Découvrez-le au fil des saisons.

Ces 6 premiers mois de mandat auront été marqués par 4 décisions.

1/ La Baisse des Taux d'imposition communaux : - 2%

Votée lors du premier Conseil Municipal, elle est effective dès cet automne (taxe d'habitation, taxes foncières).

2/ Le Renforcement de la Sécurité

Dotée de 3 policiers supplémentaires, la Police Municipale travaille désormais jusqu'à minuit. Quatre agents de surveillance ont été recrutés pour renforcer la présence sur le terrain. Enfin, 25 caméras de vidéoprotection seront installées au 1^{er} trimestre 2015.

3/ La Création d'une véritable Cellule-Emploi

Opérationnelle depuis mi-septembre, elle a pour objectif de donner un coup de pouce aux 1 877 demandeurs d'emploi habitant sur la commune.

4/ Le Lancement d'un Numéro Vert (gratuit)

Il permet aux Bourcains de signaler sur simple appel téléphonique tous les problèmes constatés sur l'espace public, avec un délai de réponse de 48 h.

Avec mon entier dévouement,

Marlène MOURIER
Maire de Bourg-lès-Valence

Sécurité

DES MESURES IMMÉDIATES POUR LA PROTECTION DES BOURCAINS

665 vols et cambriolages à Bourg-lès-Valence en 2013.

La sécurité des biens et des personnes est une mission qui incombe à l'État. Même si les Maires ont des possibilités d'intervention étroitement encadrées par la Loi, dès notre élection, nous avons mis en place des moyens supplémentaires.



Police Nationale

Demande de rondes supplémentaires de la Police Nationale

Dès sa prise de fonction, le Maire a rencontré le Directeur Départemental de la Sécurité Publique pour demander à l'État des rondes de police plus fréquentes sur la Ville. Demande renouvelée auprès du Secrétaire Général de la Préfecture le 21 août, du Commandant de police en charge de Bourg-lès-Valence le 26 août, puis auprès du Directeur de cabinet du Préfet le 15 septembre dernier.

Un Colonel, 1^{er} Adjoint chargé de la Sécurité

Bernard Collignon, Colonel de Gendarmerie en retraite, assume dans la nouvelle équipe municipale la charge de 1^{er} Adjoint au Maire en charge de la Sécurité.



Bernard Collignon



Police Municipale

3 policiers municipaux supplémentaires recrutés par la commune

Au nombre de 9 aujourd'hui, ils seront 12 policiers municipaux.

La Loi leur confère une mission de prévention et non d'intervention.

Extension des horaires de travail des policiers municipaux en soirée

Jusqu'à présent, la Police Municipale arrêtaient son service à 17h (22h30 en juillet et août). Désormais, elle est sur le terrain jusqu'à Minuit, durant toute l'année, en attendant la mise en place des caméras de vidéoprotection.

« Il me paraît plus pertinent de faire tourner nos policiers le soir et durant une partie de la nuit, et ce en allégeant leur service en matinée lorsque les risques sont moindres », commente le Maire.



Recrutement de 4 agents de surveillance

La Municipalité a recruté dès juillet 4 agents de surveillance, qui sillonnent la ville pour détecter toute anomalie en matière d'insécurité, et alerter si nécessaire la Police Nationale, voire la Police Municipale. Ces agents ont aussi une mission de dialogue avec les administrés.

Fermeté face aux installations illégales de Gens du voyage

Bien que la Ville dispose d'une aire d'accueil, celle-ci a connu depuis le 1^{er} avril plusieurs occupations illégales... notamment à l'Île Girodet. Systématiquement, le Maire s'est personnellement rendu sur place pour signifier aux gens du voyage qu'elle engageait une procédure d'expulsion. Cette mesure de fermeté, doublée d'un dialogue avec les intéressés, a permis à chaque fois que, dans les 3 jours, les caravanes quittent la Ville.



Réunion de travail avec les services de l'État

*"Nous renforçons le nombre de policiers municipaux afin de rassurer nos administrés",
Marlène Mourier*

Sécurité

LA VILLE SERA BIENTÔT ÉQUIPÉE DE 25 CAMERAS DE VIDÉOPROTECTION



Tournée des lieux d'implantation



POURQUOI LA VIDEOPROTECTION ?

- Dissuader les actes de délinquance, de vandalisme...
- Accroître la rapidité d'intervention des forces de l'ordre
- Accroître la rapidité d'intervention des services de secours
- Apporter la preuve aux instances judiciaires des infractions commises

Combien ? 25

Où et comment ?

- Les lieux d'installation des caméras ont été définis au vu du diagnostic de la délinquance sur la commune établi par la Police Nationale. Sont privilégiées en priorité les voies de circulation et de grand passage ainsi que les zones de commerces et les quartiers sensibles.

- Les caméras de vidéoprotection ne peuvent en aucun cas filmer le domaine privé.

Quand ? 1er Trimestre 2015

(sous réserve des dernières études)

Quel coût ? 300 000 euros HT

+ le coût de maintenance qui représente environ 30 % du budget de la vidéoprotection

- 30 000 euros seront financés grâce à une subvention allouée à la Ville par le Député Patrick Labaune.

- Une demande de subvention a été faite à l'État.

UN PROJET RETRAVAILLÉ...

1/

Plusieurs lieux d'implantation initialement choisis par l'ancienne Municipalité ne permettaient pas de filmer le maximum d'espace public possible.

Des ajustements ont été nécessaires pour que les caméras filment au maximum de leur potentialité.



- **Place de la République (Vieux Bourg)** : l'implantation initiale devant le poste de Police Municipale ne permettait pas de filmer ni la rue Gay Lussac, ni le Boulevard de Gaulle, voies de passage pourtant importantes. La caméra a été changée de place pour être installée côté voie ferrée.

- **Lycée des 3 sources** : l'implantation initiale ne filmait pas l'allée de l'entrée du lycée (côté élèves).

- **Rond-point de sortie de ville, avenue de Lyon** : l'implantation initiale ne permettait de voir ni l'avenue de Lyon, ni la route de Chateauneuf. La caméra sera implantée à l'angle du rond-point et de l'entrée de l'avenue de Lyon pour une visualisation maximale à 360°.

2/

Des lieux choisis n'étaient pas éclairés, ce qui signifiait que les caméras ne pouvaient pas filmer la nuit (rond-point du péage nord d'autoroute).

3/

En certains endroits, la gêne de visibilité occasionnée par les arbres n'avait pas été prise en compte.

Par exemple au quartier de l'Allet, une caméra était prévue sur la place, mais ne filmait pas le devant des commerces... à cause des arbres. D'où son déplacement sur l'avenue de la 1^{ère} Armée Rhin & Danube.

**Sur les 25 emplacements prévus,
15 ont nécessité des changements.**





La rentrée scolaire

Réforme des rythmes scolaires

320 000 euros à la charge des Bourcains

LA RENTREE DES ENFANTS...

759 enfants en écoles maternelles, 1 237 enfants en écoles élémentaires.



Cette année, le Maire s'est rendu dans chacun des 8 groupes scolaires publics et des 2 écoles privées de la commune. Elle a également assisté à la rentrée du Lycée des 3 Sources, du Lycée du Valentin, et du Collège G. Gaud, en soulignant son souhait de « témoigner d'une égale considération envers les établissements de la Ville, leurs élèves et leurs personnels ».



Geneviève Audibert

*"La loi nous impose d'appliquer cette réforme et nous avons pris les dispositions nécessaires afin que les enfants ne soient pas pris en otage lors de la rentrée",
Geneviève Audibert, adjointe aux affaires scolaires*

... ET CELLE DES RYTHMES SCOLAIRES

- Le temps d'enseignement quotidien des enfants est raccourci.
- Soit les familles récupèrent leur enfant (si elles le souhaitent et si elles le peuvent). Soit la Mairie assure la prise en charge des enfants, dès 15h45 en école élémentaire et dès 15h50 en école maternelle.
- De multiples activités périscolaires (TAP) sont proposées aux enfants chaque jour de la semaine, durant 45 mn :
 - En maternelle : lecture de contes, écoute musicale, parcours de motricité, relaxation.



- En élémentaire : arts créatifs, activités socio-éducatives (ex : sensibilisation sur le thème du « système solaire »), initiation à la musique, activités sportives (street hockey, golf, jeux de ballon)...



Ces activités sont encadrées par du personnel municipal et par des animateurs qu'il a fallu recruter. Au total, 75 personnes ont dû être mobilisées.

Un encadrement spécifique pour les élèves en situation de handicap



2 animateurs spécifiques ont été recrutés pour s'occuper des élèves des classes CLIS durant les activités périscolaires.

Les activités périscolaires (TAP) se déroulent sur des cycles de 6 semaines. Une évaluation sera effectuée afin d'apporter des améliorations si nécessaires, sachant que les attentes des familles sont variables et peuvent donc se révéler contradictoires.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre la Mairie – service des affaires scolaires : 04 75 79 45 11

Les conséquences sur les communes et les familles

Avec cette réforme, les villes doivent se substituer à l'État dans le cadre de la prise en charge des enfants, sans pour autant bénéficier de ressources supplémentaires.

Coût annuel de la réforme pour Bourg-lès-Valence : 325 000 €, soit près de 3 points d'impôts par foyer.

- 206 000 € sont pris en charge par la Municipalité

- 119 000 € sont payés par les familles (dans le cadre des inscriptions aux activités périscolaires)

Séniors

Spectacle de Noël

Un moment de fête et de convivialité...
avec le chanteur bourcain Youri Aziosmanoff
accompagné de ses danseuses et de ses musiciens.

Mardi 16 décembre – 14 h
Théâtre le Rhône

Inscriptions : Accueil de l'Hôtel de Ville
du 17 novembre au 1^{er} décembre – de 14 h à 17 h

Modalités d'inscription : être âgé(e) de 65 ans et plus, être domicilié(e) sur la commune,
fournir un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la Résidence Moulin des Prés au : **04 75 56 67 67**

GRATUIT

RÉORIENTATION DE LA POLITIQUE URBANISTIQUE DE LA COMMUNE



La Commune émet un avis défavorable sur le document d'urbanisme de l'agglomération (SCOT)

Ce projet préconisait une politique de création importante de nouveaux logements sur la commune. La Ville a fait valoir son refus de poursuivre dans la voie d'une « bétonnisation » à outrance et son souhait d'une urbanisation maîtrisée (avec un habitat de qualité). Le développement de la place accordée aux espaces verts en milieu urbain a été en revanche fortement soutenu.



Dominique Gential

« Il faut rendre notre traversée de ville plus attractive et penser son aménagement de manière globale et cohérente plutôt que de faire des travaux par tronçons, sans lien les uns avec les autres », précise Dominique Gential, Adjointe à l'Urbanisme.



L'avenue de Lyon retrouve son appellation d'origine

Le Conseil Municipal vient de redonner à cette artère son nom historique : depuis le 26 mai dernier, l'avenue ne s'appelle plus « Jean Vacher » mais à nouveau « avenue de Lyon ».

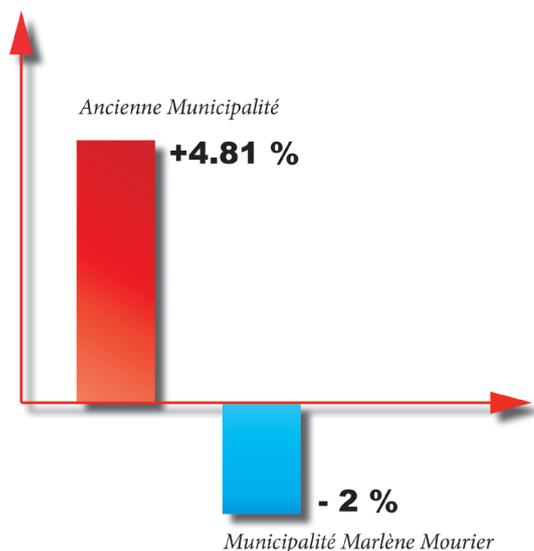


Des projets stoppés : l'avenue « Jean Vacher »

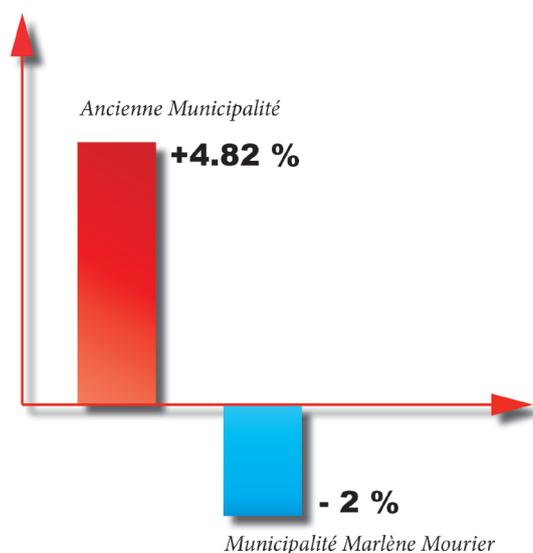
L'ancien projet qui prévoyait 2,1 millions d'euros de travaux a été annulé. La nouvelle Municipalité souhaite en effet « en finir avec des aménagements urbains sans dimension esthétique ».

DÉCISIONS SUR LES TAUX D'IMPOSITION 1^{ère} ANNÉE DE MANDAT

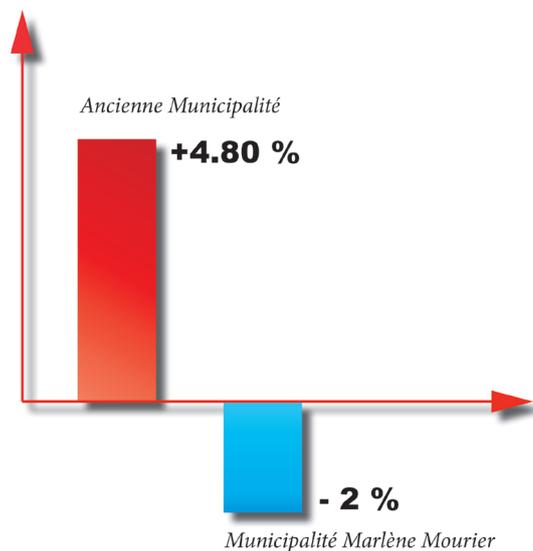
Taxe d'Habitation



Taxe Foncière sur les propriétés bâties



Taxes Foncière sur les propriétés non bâties



Finances

BAISSE DE 2 % DES TAUX D'IMPOSITION (TAXE D'HABITATION ET TAXES FONCIÈRES) - PART COMMUNALE -

Une décision prise lors du 1^{er} Conseil Municipal

Le vote est intervenu le 28 avril 2014, soit 3 semaines après l'élection de Marlène Mourier.

Une application rapide

Dès l'année 2014 (automne).

Un objectif simple

Rendre du pouvoir d'achat aux ménages dans un contexte de crise économique aigue.

BAISSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

En 2013, la Ville a reçu 3,5 millions euros de l'État.

En 2014, elle recevra 3,3 millions, soit 200 000 euros de moins

(près de 2 points d'impôts)

Transfert de nouvelles charges...

La principale est la mise en œuvre obligatoire de la réforme des rythmes scolaires, où l'État contraint les communes à prendre en charge des enfants durant un temps normalement réservé à l'Education Nationale. Cette prise en charge est assortie d'activités périscolaires entièrement financées par les communes et les usagers (coût net pour les Bourcains : 325 000 euros – estimation).

... Risque sur les capacités d'action de la municipalité

Dans ce contexte, les capacités d'investissement de la Municipalité sont amoindries et nécessairement revues à la baisse.

Malheureusement, moins de projets à destination des Bourcains pourront voir le jour.

Santé

VIGILANCE ET TRANSPARENCE SUR LES TAUX DE NITRATE

Les mesures prises sur le taux de nitrate dans l'eau potable ont porté leur fruit : le taux, qui avait dépassé les seuils de vigilance en début d'année, est redescendu en-dessous de la norme de 50 mg/litre. Le dernier relevé réalisé par l'Agence Régionale de la Santé (en date du 12 septembre), montre ainsi un taux se situant à 29,9 mg/l. Conformément à l'engagement pris, l'information est désormais rendue publique (affichagees à l'entrée de la Mairie, au sein de différents établissements publics, ainsi que sur le site internet de la Ville).

Civisme



DES BONNETS DE BAIN A LA PISCINE

Nouveauté à la piscine municipale : depuis cet été, le port du bonnet de bain est obligatoire pour la baignade. « Nous avons souhaité renforcer les règles d'hygiène et améliorer la qualité de l'eau proposée aux baigneurs », souligne Aurélien Esprit, Adjoint au Maire en charge des Sports et de la Jeunesse.



INSTALLATION DE 2 RADARS PEDAGOGIQUES

Ils ne verbalisent pas mais alertent les conducteurs sur leur vitesse, trop souvent excessive. Deux radars pédagogiques viennent d'être mis en place rue Jean Bart aux Chirouzes et avenue Jacques Brel (au niveau du COSEC).



TAGS : 21 000 EUROS DEPENSES PAR LA COMMUNE

« Chacun doit être conscient que l'incivilité a un coût ». C'est le constat que dresse Brigitte Zahm, Conseillère municipale déléguée à l'Environnement. L'an passé, la commune a réalisé 161 interventions sur le domaine public et sur le domaine privé.



AMBROISIE : C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

L'efficacité de la lutte contre la prolifération de cette plante (à l'origine d'allergies, rhumes, rhinites), repose sur l'implication et la participation de chaque citoyen, notamment dans la partie la plus rurale de la commune. Ce fléau nécessite l'effort de tous. Or, cette année, le nombre de personnes ayant contribué à l'arrachage effectif de l'ambrosie sur le domaine privé est resté malheureusement très limité, d'où des phénomènes allergiques qui persistent à un niveau élevé en période estivale.



Mme Bernard et Mme Velasco

Emploi

CRÉATION D'UNE VÉRITABLE CELLULE EMPLOI

Les Bourcains à la recherche d'un emploi ont désormais deux interlocutrices privilégiées.

- Françoise Bernard intervient 2 jours par semaine : les lundis et mardis. Elle poursuit sa mission d'accompagnement et de coaching dans la recherche d'emploi. Elle apporte une aide personnalisée à un public fragile (jeunes chercheurs d'emploi de moins de 25 ans, les plus démunis, ainsi que ceux qui ont besoin d'un accompagnement plus prononcé).

- Marylène Velasco a rejoint la Cellule Emploi depuis le 15 septembre dernier. Elle a la charge d'aider les Bourcains, de manière indifférenciée, à trouver un emploi et les met en contact avec des entreprises qui lui ont fait part de leurs besoins.

PERMANENCE DU MAIRE

Le Maire vous reçoit tous les mardis et mercredis (problèmes administratifs, emploi...).

Prise de rendez-vous de 9 h à 12 h
les lundi, mardi, jeudi et vendredi
auprès du Secrétariat du Maire.

Tel : 04 75 79 45 02
ou par courriel :
secretariat.maire@bourg-les-valence.fr

PERMANENCE DES ÉLUS

Les Elus vous reçoivent sur rendez-vous.

Tel : 04 75 79 46 66
ou par courriel :
secretariat.elus@bourglesvalence.fr

TRIBUNE DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE



La nouvelle Équipe Municipale

Une Opposition qui vote contre l'intérêt de la commune

Sur 3 sujets majeurs pour l'avenir de Bourg-lès-Valence, le groupe dominé par les élus du Parti Socialiste privilégié, en ce début de mandat, une attitude politicienne sur l'intérêt des Bourcains.

L'Opposition municipale a voté contre la baisse de 2 % de la taxe d'habitation et des taxes foncières à Bourg-lès-Valence.

L'Opposition municipale a voté contre (à quelques exceptions près) le vœu que l'Association des Maires de France

(regroupant élus de gauche et de droite) a demandé aux communes de voter pour interpellier l'État sur la baisse très importante des dotations qu'il verse aux collectivités locales (- 201 000 euros pour notre commune... ce qui appauvrit Bourg-lès-Valence).

L'Opposition a également voté contre la demande adressée au Ministre de l'Education Nationale de report de la réforme des rythmes scolaires (demande destinée à obtenir un délai de préparation supplémentaire).

TRIBUNE DU GROUPE DE L'OPPOSITION MUNICIPALE



Bourg-lès-Valence : une ville à l'arrêt

Marlène Mourier UMP est aux responsabilités depuis 7 mois avec son équipe. En cette rentrée, un double constat s'impose après le vote du budget supplémentaire : **Premier constat** : les grands projets de modernisation de Bourg-lès-Valence sont aujourd'hui remis en cause, affaiblissent les entreprises et l'emploi : aménagement du centre-ville, salle des fêtes, piscine...

Deuxième constat : inquiétude sur la dégradation de la santé

financière de la ville liée à une hausse importante des dépenses de personnel suite à de nombreux recrutements, additionné au coût des études et des frais d'architectes des projets abandonnés. **Concernant le jumelage avec l'Arménie**, nous regrettons l'attitude non républicaine de Madame le Maire, de ne pas inviter un représentant d'opposition au jumelage à Talin comme cela a été le toujours le cas sous le mandat de Bernard Piras.

Nos projets que la majorité s'approprie

Sécurité

Les 25 caméras de vidéosurveillance
Installation de la police municipale en centre ville dans de nouveaux locaux

Logement

Une nouvelle résidence pour personnes âgées à côté de la médiathèque

Environnement

Création d'espaces verts en centre ville votée au plan local d'urbanisme

Permanences : en Mairie de Bourg-lès-Valence au rez de chaussée les lundis de 15h à 18h ou sur rdv au 04 75 79 47 11 ou agir26500@gmail.com

Les projets que la nouvelle majorité abandonne

Ecole : rythmes scolaires

Abandon de la gratuité des activités périscolaires (TAP). La nouvelle équipe choisit de les faire payer, sans contenu, impactant lourdement la qualité de l'apprentissage des enfants et le pouvoir d'achat des familles.

Vie associative

Abandon de la nouvelle salle des fêtes sur les berges du Rhône en remplacement de la salle des sapins.

Aménagement

Abandon de la rénovation et de la sécurisation de l'avenue de Lyon devant les commerces et la médiathèque et création de places de stationnement.

Sport

Abandon des travaux d'isolation de la piscine.

Nos propositions

- Une maison médicale en centre ville
- Création d'un nouveau gymnase
- Rénovation et sécurisation des rues Roger Salengro, Chapon, Belle meunière, Vivier
- Aménagement du quai Thannaron au Vieux Bourg

Intercommunalité : Marlène Mourier change d'avis

Lors du dernier conseil communautaire de fin septembre Madame le Maire de Bourg lès Valence et Vice Présidente à la culture avec les nouveaux élus de l'agglomération ont voté favorablement pour conserver le périmètre des 51 communes. Nous notons son changement d'avis sur ce sujet. L'agglomération Valence Romans est aujourd'hui en marche pour développer notre territoire en conservant la proximité avec les habitants.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :
AVANT LE 31 DECEMBRE !

**ELECTIONS
RÉGIONALES ET
DÉPARTEMENTALES
2015**

Inscrivez-vous
sur les listes électorales
avant
le 31 décembre 2014

Rendez-vous au Service Population
de l'Hôtel de Ville

Pièces à fournir :

- justificatif de domicile (- de 3 mois)
- carte d'identité ou passeport

Bourg-ès-Valence

État Civil
LES NAISSANCES
 (août - septembre 2014)

Eloïse DORÉE GENY
 Héléna DARNAUD
 Livia BIDOLI
 Rose BREUX
 Lenny PANSIER
 Jules ANDRIEUX
 Noam NGUYEN
 Maëlyne HAGNÉRE
 Noussayba MOURES
 Promesse DUJARDIN
 Ranim GUETTAT
 Inci ERBEN
 Lisa DEFRANCE
 Clémence MOUNIER
 Soan ROCHETTE

LES MARIAGES
 (août - septembre 2014)

Marlène JURDIC et Jonathan PICHARD
 Florent FAYARD et Kévin POQUET
 Marie SABATIER et Adrien BROT
 Cyrielle ROCHE et Cyril GOURDON
 Sophie DELATRE et Christophe LERAY
 Fatiha ZERRAIA et Daniel APRIKIAN
 Karine MERCIER et Jean-Marie CLERC
 Léa VERILHAC et Mickaël ROUSSEL
 Hanane EL-ALLALI et Naoufel EL KADIRI



VOTRE OPINION NOUS INTÉRESSE

Remarques, Critiques, Suggestions, Problèmes de quartier...
N'hésitez pas à nous les communiquer !

Nom : Prénom :

Adresse :

E-Mail : Tél (facultatif) :

.....

.....

.....

.....

.....

Coupon à renvoyer par mail à : secretariat.maire@bourglesvalence.fr
ou par courrier : Mairie de Bourg-ès-Valence - 36, rue des Jardins - 26500 Bourg-ès-Valence

**ALLÔ
MAIRIE**

Voirie

Eclairage

Propreté

**Espaces
verts**



▶ N° Vert 0 800 026 500

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Besoin d'une intervention sur le domaine public ?

VOUS SIGNALEZ...

NOUS INTERVENONS !

Horaires :

**Ligne ouverte du Lundi au Vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30**

